

Remplacée par une version plus récente



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Addendum n° 1 UIT-T

UIT-T

X.226

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

(11/95)

**RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS –
SPÉCIFICATIONS DES PROTOCOLES EN MODE
CONNEXION**

**INTERCONNEXION DES SYSTÈMES
OUVERTS – PROTOCOLE POUR AMÉLIORER
L'EFFICACITÉ DE LA COUCHE
PRÉSENTATION**

Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.226
Remplacée par une version plus récente

(Antérieurement «Recommandation du CCITT»)

Remplacée par une version plus récente

AVANT-PROPOS

L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT (Helsinki, 1^{er}-12 mars 1993).

L'Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.226, que l'on doit à la Commission d'études 7 (1993-1996) de l'UIT-T, a été approuvé le 21 novembre 1995 selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

NOTE

Dans le présent addendum UIT-T, l'expression «Administration» est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue de télécommunications.

© UIT 1996

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Remplacée par une version plus récente

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X

RÉSEAUX DE COMMUNICATION DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

(Février 1994)

ORGANISATION DES RECOMMANDATIONS DE LA SÉRIE X

Domaine	Recommandations
RÉSEAUX PUBLICS POUR DONNÉES	
Services et services complémentaires	X.1-X.19
Interfaces	X.20-X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50-X.89
Aspects réseau	X.90-X.149
Maintenance	X.150-X.179
Dispositions administratives	X.180-X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200-X.209
Définition des services	X.210-X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220-X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230-X.239
Formulaires PICS	X.240-X.259
Identification des protocoles	X.260-X.269
Protocoles de sécurité	X.270-X.279
Objets gérés de couche	X.280-X.289
Test de conformité	X.290-X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Considérations générales	X.300-X.349
Systèmes mobiles de transmission de données	X.350-X.369
Gestion	X.370-X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400-X.499
ANNUAIRE	X.500-X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS DES SYSTÈMES	
Réseautage	X.600-X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650-X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680-X.699
GESTION OSI	X.700-X.799
SÉCURITÉ	X.800-X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850-X.859
Traitement des transactions	X.860-X.879
Opérations distantes	X.880-X.899
TRAITEMENT OUVERT RÉPARTI	X.900-X.999

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
0 Préambule	1
1 Champ d'application	1
2 Références normatives	1
3 Définitions	2
4 Abréviations.....	2
5 Présentation générale du protocole de présentation.....	2
6 Eléments de procédure.....	3
7 Application des PPDU sur le service de session.....	6
8 Structure et codage des PPDU	8
9 à 10 Sans changement.....	11
Annexe A	11

Remplacée par une version plus récente

RÉSUMÉ

Le présent Addendum UIT-T vise à améliorer la spécification du protocole de présentation (Recommandation X.226) en définissant une nouvelle option qui offre un mécanisme efficace de transfert de données de présentation lorsqu'il existe un seul contexte de présentation dont la syntaxe abstraite est connue *a priori* des machines protocoles homologues. Cette option de protocole offre aussi un mécanisme efficace d'établissement de connexion qui permet de négocier le transfert efficace de données lorsque l'utilisateur du service de présentation adopte uniquement l'unité fonctionnelle noyau et que les sélecteurs de présentation de l'entité appelante et de l'entité appelée sont réglés à la position null.

INTRODUCTION

Le présent Addendum UIT-T fait partie d'un ensemble d'Addenda élaborés pour faciliter l'interconnexion des équipements informatiques dans un environnement ouvert où l'efficacité des communications est primordiale. Cette efficacité passe par:

- a) une réduction du surdébit nécessaire pour coder l'information de contrôle à utiliser dans les environnements limités par la largeur de bande (tels que les liaisons radioélectriques) ou les systèmes limités par le traitement (tels que les systèmes de commutation);
- b) une réduction du délai d'établissement de l'association entre les applications communicantes pour que le transfert de données puisse commencer rapidement;
- c) une réduction de la prise en charge des fonctionnalités inutiles dans certains environnements où les besoins de communication des applications sont limités.

Cet ensemble d'Addenda englobe les services et les protocoles nécessaires pour obtenir cette interconnexion dans le cadre des couches définies dans le Modèle de référence pour l'interconnexion des systèmes ouverts (Rec. UIT-T X.200 | ISO/CEI 7498-1).

Le présent Addendum UIT-T vise à améliorer la spécification du protocole de présentation en définissant une nouvelle option qui offre un mécanisme efficace de transfert de données de présentation lorsqu'il existe un seul contexte de présentation dont la syntaxe abstraite est connue *a priori* des machines protocoles homologues. Cette option de protocole offre aussi un mécanisme efficace d'établissement de connexion qui permet de négocier le transfert efficace de données lorsque l'utilisateur du service de présentation adopte uniquement l'unité fonctionnelle noyau et que les sélecteurs de présentation de l'entité appelante et de l'entité appelée sont réglés à la position null.

Le présent Addendum UIT-T fournit un ensemble de règles de communication exprimées en termes de procédures devant être mises en œuvre par des entités de présentation homologue au moment de la communication. Ces règles de communication sont censées fournir une base solide de développement, répondant à plusieurs objectifs:

- a) servir de guide aux concepteurs et aux réalisateurs;
- b) être utilisée pour les tests et à l'occasion de l'acquisition d'équipements;
- c) faire partie d'un accord pour l'admission des systèmes dans l'environnement des systèmes ouverts;
- d) permettre une meilleure compréhension de l'OSI;
- e) généraliser l'utilité et l'applicabilité de l'OSI à d'autres domaines d'application (par exemple, environnements en temps réel, à largeur de bande réduite ou à temps de propagation élevé).

Remplacée par une version plus récente

Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.226

INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS – PROTOCOLE POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE LA COUCHE PRÉSENTATION

(Genève, 1995)

0 Préambule

Le présent Addendum n° 1 UIT-T incorpore, à titre de référence, la spécification du protocole de présentation Rec. UIT-T X.226 (1994) | ISO/CEI 8823-1:1994, tout en la modifiant de la façon indiquée ci-après. Il s'agit donc de décrire comment la présente version améliorée – à savoir les options de protocole visant à assurer avec efficacité le transfert de données de présentation et l'établissement de la connexion – peut être adoptée par la machine protocole de présentation (PPM) lorsque certaines propositions de l'utilisateur du service de présentation sont satisfaites. Le texte ci-après définit les nouvelles options de protocole applicables au protocole de présentation qui spécifie:

- a) les procédures de transfert efficace de données et d'informations de contrôle d'une entité de présentation à son homologue, lorsque certaines propositions de l'utilisateur du service de présentation sont satisfaites;
- b) les moyens de sélectionner, lorsque ces conditions sont remplies, les procédures devant être utilisées par les entités de présentation;
- c) la structure et le codage des entités de données protocolaires de présentation utilisées pour le transfert efficace de données et d'informations de contrôle lorsque ces options de protocole sont adoptées.

1 Champ d'application

{Sans changement}

2 Références normatives

2.1 Recommandations | Normes internationales identiques

{Ajouter la référence suivante}

- Recommandation UIT-T X.691 (1995) | ISO/CEI 8825-2:1995, *Technologies de l'information – Règles de codage de l'ASN.1: Règles de codage compact (PER)*.

2.2 Paires de Recommandations | Normes internationales équivalentes par leur contenu technique

{Sans changement}

2.3 Autres références

{Ajouter les références suivantes}

- Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.216 (1995) – *Interconnexion des systèmes ouverts – Définition du service pour l'amélioration de l'efficacité de la couche présentation*.
- Addendum n° 1 UIT-T à la Recommandation X.225 (1995) – *Interconnexion des systèmes ouverts – Spécification du protocole pour l'amélioration de l'efficacité de la couche session*.

Remplacée par une version plus récente

3 Définitions

3.1 à 3.4

{Sans changement}

3.5 Définitions du protocole de présentation

{Ajouter les définitions suivantes}

3.5.15 option de protocole à codage nul: Option du protocole de présentation, négociée au cours de l'établissement de la connexion, qui permet une phase de transfert de données avec aucune information de contrôle du protocole de présentation.

3.5.16 option de protocole à connexion rapide: Option du protocole de présentation qui permet une négociation efficace, au cours de l'établissement de la connexion, de l'option de protocole à codage nul.

NOTE – La spécification d'une option de protocole qui définit des codages pour une partie ou la totalité des unités de données protocolaires de présentation (*presentation protocol data unit*) de taille inférieure aux unités définies dans la Rec. UIT-T X.226 (1994) | ISO/CEI 8823-1:1994 appelle un complément d'étude.

4 Abréviations

pci Information de contrôle du protocole (*protocol control information*)

4.1 Unités de données

{Sans changement}

4.2 Types d'unités de données protocolaires de présentation

{A la fin de la liste, ajouter les PPDU suivantes}

PPDU SHORT-CPA PPDU d'acceptation de connexion rapide de présentation (*short connect accept PPDU*)

PPDU SHORT-CPR PPDU de refus de connexion rapide de présentation (*short connect reject PPDU*)

PPDU SHORT-CP PPDU de connexion rapide (*short connect PPDU*)

4.3 Autres abréviations

{Ajouter les abréviations suivantes}

BER Règles de codage de base (*basic encoding rules*)

PER Règles de codage compact (*packed encoding rules*)

5 Présentation générale du protocole de présentation

5.1 à 5.4

{Sans changement}

Remplacée par une version plus récente

{Ajouter le nouveau paragraphe 5.4 bis ci-dessous}

5.4 bis Améliorations de l'efficacité

Les options de protocole à codage nul et à connexion rapide sont des mécanismes qui réduisent sensiblement le volume d'informations de contrôle du protocole de présentation lorsque les propositions de l'utilisateur du service de présentation concernant la fonctionnalité de présentation sont limitées. On peut utiliser le mécanisme de codage nul si l'une des conditions a), b) ou c) décrites ci-après est vraie, alors que l'adoption de l'option de protocole à connexion rapide exige en outre que les deux conditions d) et e) soient vraies:

- a) la liste de définitions de contextes de présentation contient précisément un élément dans lequel le nom de syntaxe abstraite est connu, par accord bilatéral, de la machine PPM répondante;
- b) la liste de définitions de contextes de présentation est vide et le contexte par défaut est connu par accord bilatéral;
- c) la liste de définitions de contextes de présentation est vide et la syntaxe abstraite du contexte par défaut est connue, par accord bilatéral, de la machine PPM répondante;
- d) les sélecteurs de présentation de l'entité appelante et de l'entité appelée sont réglés à la position null;
- e) le paramètre propositions de l'utilisateur du service de présentation de la primitive de service de demande P-CONNECT comprend uniquement l'unité fonctionnelle noyau.

NOTE – La définition d'une autre version du protocole de présentation utilisant les règles PER qui permettront une négociation de présentation alignée en octets de l'ensemble complet de la fonctionnalité de présentation appelle un complément d'étude.

5.5 Modèle de la couche présentation

{Sans changement}

6 Eléments de procédure

6.1 Paramètres données de l'utilisateur

{Sans changement}

6.2 Etablissement de la connexion

6.2.1 Objet

{Modifier le second alinéa du 6.2.1 d'après le texte souligné suivant}

Si l'une des conditions a), b) ou c) décrites au 5.4 bis concernant l'adoption de l'option de protocole à codage nul est TRUE, la machine PPM peut adopter l'option de protocole à codage nul pour l'utiliser sur la connexion établie.

La procédure utilise les PPDU suivantes:

Si l'option de codage nul n'est pas adoptée, la procédure d'établissement de la connexion utilise:

- a) une PPDU CP (connexion de présentation);
- b) une PPDU CPA (acceptation de connexion de présentation);
- c) une PPDU CPR (refus de connexion de présentation).

Si l'option de codage nul est adoptée, et si les conditions d) et e) définies au 5.4 bis sont TRUE, la procédure d'établissement de la connexion utilise les PPDU suivantes:

- d) PPDU SHORT-CP (connexion rapide de présentation);
- e) PPDU SHORT-CPA (acceptation de connexion rapide de présentation);
- f) PPDU SHORT-CPR (refus de connexion rapide de présentation).

Remplacée par une version plus récente

6.2.2 à 6.2.4

{Sans changement}

6.2.5 Procédure

{Immédiatement après le titre, ajouter le texte suivant}

Si l'option de codage nul n'est pas adoptée, la procédure d'établissement de la connexion est décrite en 6.2.6 à 6.2.7.

6.2.6 à 6.2.7

{Sans changement}

{Après 6.2.7.2, ajouter les nouveaux paragraphes 6.2.8, 6.2.9, 6.2.10 et 6.2.11 suivants}

6.2.8 Paramètres associés à la PPDU SHORT-CPA (acceptation de connexion rapide de présentation)

6.2.8.1 Choix de codage

Il convient d'indiquer la syntaxe de transfert à utiliser pour un (seul) contexte de présentation (qui peut être le contexte par défaut) de la façon suivante:

- a) codage transparent (autrement dit par accord bilatéral);
- b) règles de codage de base;
- c) règles de codage compact (variante non alignée);
- d) règles de codage compact (variante alignée).

Les syntaxes de transfert b), c) ou d) ne s'appliquent que si la syntaxe abstraite est spécifiée à l'aide de l'ASN.1.

6.2.8.2 Données de l'utilisateur

Ce paramètre est le paramètre Données de l'utilisateur de la primitive de service de réponse à une demande P-CONNECT.

6.2.9 Paramètres associés à la PPDU SHORT-CPR (refus de connexion rapide de présentation)

6.2.9.1 Choix de codage

Il convient d'indiquer la syntaxe de transfert pour un (seul) contexte de présentation (qui peut être le contexte par défaut) de la façon suivante:

- a) codage transparent (autrement dit par accord bilatéral);
- b) règles de codage de base;
- c) règles de codage compact (variante non alignée);
- d) règles de codage compact (variante alignée).

Les syntaxes de transfert b), c) ou d) ne s'appliquent que si la syntaxe abstraite est spécifiée à l'aide de l'ASN.1.

Remplacée par une version plus récente

6.2.9.2 Raison

Ce paramètre indique que le refus émane du fournisseur du service de présentation répondant ou de l'utilisateur du service de présentation répondant. Ce paramètre indique la raison du refus opposé à la proposition d'établissement de connexion de présentation et doit apparaître comme le paramètre résultat de la primitive de service de confirmation P-CONNECT. Il prend l'une des valeurs suivantes:

- utilisateur du service de présentation;
- raison non spécifiée (raison temporaire);
- engorgement temporaire (raison temporaire);
- dépassement de limites locales (raison temporaire);
- adresse de présentation de l'entité appelée inconnue (raison persistante);
- version du protocole non acceptable (raison persistante);
- contexte par défaut non acceptable (raison persistante);
- données de l'utilisateur non lisibles (raison persistante).

6.2.9.3 Données de l'utilisateur

Ce paramètre est le paramètre Données de l'utilisateur de la primitive de service de réponse à une demande P-CONNECT.

6.2.10 Paramètres associés à la PPDU SHORT-CP (connexion rapide de présentation)

6.2.10.1 Choix de codage

Il convient d'indiquer la syntaxe de transfert à utiliser pour un (seul) contexte de présentation (qui peut être le contexte par défaut) de la façon suivante:

- a) codage transparent (autrement dit par accord bilatéral);
- b) règles de codage de base;
- c) règles de codage compact (variante non alignée);
- d) règles de codage compact (variante alignée).

Les syntaxes de transfert b), c) ou d) ne s'appliquent que si la syntaxe abstraite est spécifiée à l'aide de l'ASN.1.

6.2.10.2 Données de l'utilisateur

Ce paramètre est le paramètre Données de l'utilisateur de la primitive de service de demande P-CONNECT.

6.2.11 Procédure d'établissement de la connexion avec codages courts

6.2.11.1 Quand une primitive de service de demande P-CONNECT est reçue par une machine PPM (l'initiateur) et que l'option de codage nul est adoptée, elle lance l'établissement d'une connexion de présentation en envoyant la PPDU SHORT-CP contenant le paramètre de sélection d'option de codage ainsi que les données de l'utilisateur.

6.2.11.2 Si la machine PPM initiatrice n'est pas en mesure d'établir une connexion de présentation en raison de son incapacité à établir une connexion de session, elle émet une primitive de service de confirmation P-CONNECT avec un paramètre résultat ayant la valeur «refus du fournisseur» et la connexion de présentation n'est pas établie.

6.2.11.3 La machine PPM répondante peut refuser la connexion de présentation proposée (si, par exemple, le choix de codage offert sur la PPDU SHORT-CP est inacceptable), auquel cas elle envoie une PPDU SHORT-CPR associée à un paramètre raison (voir 6.2.9.2). Sinon, si elle ne refuse pas la connexion, elle émet une primitive de service d'indication P-CONNECT.

6.2.11.4 Quand une primitive de service de réponse à une demande P-CONNECT est reçue par une machine PPM (le répondeur) avec un paramètre résultat ayant la valeur «refus de l'utilisateur», elle refuse l'établissement d'une connexion de présentation en envoyant la PPDU SHORT-CPR. Si elle reçoit une primitive de réponse à une demande P-CONNECT avec un paramètre résultat dont la valeur est «acceptation», elle envoie une PPDU SHORT-CPA et la connexion de présentation est établie.

Remplacée par une version plus récente

6.2.11.5 Si la machine PPM initiatrice reçoit une PPDU SHORT-CPR refusant la connexion de présentation, elle émet une primitive de service de confirmation P-CONNECT avec un paramètre résultat dont la valeur est basée sur le codage du paramètre raison reçu et la connexion de présentation n'est pas établie.

6.2.11.6 Si la machine PPM initiatrice reçoit une PPDU SHORT-CPA acceptant la connexion de présentation, elle émet une primitive de service de confirmation P-CONNECT avec un paramètre résultat ayant la valeur «acceptation» et la connexion de présentation est établie.

6.2.11.7 Si la connexion de présentation est établie, la syntaxe de transfert des données d'utilisateur appartenant à un (seul) contexte de présentation (qui peut être le contexte par défaut) est déterminée selon la valeur du paramètre choix de codage de la PPDU SHORT-CPA.

6.3 à 6.10

{Sans changement}

7 Application des PPDU sur le service de session

7.1 Etablissement de connexion

7.1.1 à 7.1.3

{Sans changement}

{Après 7.1.3 ajouter les nouveaux paragraphes 7.1.4, 7.1.5 et 7.1.6}

7.1.4 PPDU SHORT-CPA (acceptation de connexion rapide de présentation)

La PPDU SHORT-CPA doit être transférée de la machine PPM répondante à la machine PPM initiatrice dans les primitives du service de session de réponse à une demande et de confirmation S-CONNECT (connexion de session) lorsque la connexion de présentation est établie.

7.1.4.1 Paramètres associés à la PPDU SHORT-CPA (acceptation de connexion rapide de présentation)

Le Tableau 4 *bis* définit l'application des paramètres associés à la PPDU SHORT-CPA sur les paramètres de connexion de session (S-CONNECT).

TABLEAU 4 *bis*/Add. 1 X.226

Application des paramètres associés à la PPDU SHORT-CPA (acceptation de connexion rapide de présentation) sur les paramètres de connexion de session

Paramètres associés à la PPDU SHORT-CPA	Paramètres S-CONNECT	m/nm
Choix de codage	Données de l'utilisateur du service de session	m
Données de l'utilisateur	Données de l'utilisateur du service de session	nm
m Obligatoire (<i>mandatory</i>) nm Facultatif (<i>non-mandatory</i>)		

Remplacée par une version plus récente

7.1.5 PPDU SHORT-CPR (refus de connexion rapide de présentation)

La PPDU SHORT-CPR doit être transférée de la machine PPM répondante à la machine PPM initiatrice dans les primitives du service de session de réponse à une demande et de confirmation S-CONNECT lorsque la connexion de présentation n'est pas établie.

7.1.5.1 Paramètres associés à la PPDU SHORT-CPR (refus de connexion rapide de présentation)

Le Tableau 4^{ter} définit l'application des paramètres associés à la PPDU SHORT-CPR sur les paramètres de connexion de session (S-CONNECT).

TABLEAU 4^{ter}/Add. 1 X.226

Application des paramètres associés à la PPDU SHORT-CPR (refus de connexion rapide de présentation) sur les paramètres de connexion de session

Paramètres associés à la PPDU SHORT-CPR	Paramètres S-CONNECT	m/nm
Choix de codage	Données de l'utilisateur du service de session	m
Raison	Données de l'utilisateur du service de session	m
Données de l'utilisateur	Données de l'utilisateur du service de session	nm
m Obligatoire (<i>mandatory</i>) nm Facultatif (<i>non-mandatory</i>)		

7.1.6 PPDU SHORT-CP (connexion rapide de présentation)

La PPDU SHORT-CP doit être transférée de la machine PPM initiatrice à la machine PPM répondante dans les primitives du service de session de demande et d'indication S-CONNECT pour établir la connexion de présentation.

7.1.6.1 Paramètres associés à la PPDU SHORT-CP (connexion rapide de présentation)

Le Tableau 4^{quater} définit l'application des paramètres associés à la PPDU SHORT-CP sur les paramètres de connexion de session (S-CONNECT).

TABLEAU 4^{quater}/Add. 1 X.226

Application des paramètres associés à la PPDU SHORT-CP (connexion rapide de présentation) sur les paramètres de connexion de session

Paramètres associés à la PPDU SHORT-CP	Paramètres S-CONNECT	m/nm
Choix de codage	Données de l'utilisateur du service de session	m
Données de l'utilisateur	Données de l'utilisateur du service de session	nm
m Obligatoire (<i>mandatory</i>) nm Facultatif (<i>non-mandatory</i>)		

Remplacée par une version plus récente

7.1 à 7.10

{Sans changement}

8 Structure et codage des PPDU

8.1 Considérations générales

8.1.1

{Sans changement}

8.1.2

{Modifier comme suit la première phrase du 8.1.2 en ajoutant le texte suivant souligné}

8.1.2 La structure des valeurs du paramètre données de l'utilisateur du service de session sauf de celles des PPDU SHORT-CPA, SHORT-CPR et SHORT-CP est spécifiée par l'utilisation:

{A la fin du 8.1.2, ajouter la phrase suivante}

La structure des PPDU SHORT-CPR, SHORT-CPA et SHORT-CP est spécifiée respectivement en 8.1.4, 8.1.5 et 8.1.6.

8.1.3

{Sans changement}

{Après 8.1.3, ajouter les nouveaux paragraphes 8.1.4 et 8.1.5 suivants}

8.1.4 PPDU SHORT-CPR (refus de connexion rapide de présentation)

L'information de contrôle du protocole de la PPDU SHORT-CPR est de 1 octet, les bits 6-4 identifiant le paramètre raison et les deux derniers bits formant le paramètre du choix de codage. Cette information est suivie du paramètre données de l'utilisateur (codé selon le paramètre du choix de codage).

Le codage de la PPDU SHORT-CPR est représenté par la séquence binaire suivante:

0yyy00zz

où:

yyy identifie le paramètre raison défini comme suit:

- 000: utilisateur du service de présentation;
- 001: raison non spécifiée (raison temporaire);
- 010: engorgement temporaire (raison temporaire);
- 011: dépassement de limites locales (raison temporaire);
- 100: adresse de présentation de l'entité appelée inconnue (raison persistante);
- 101: version du protocole non acceptable (raison persistante);
- 110: contexte par défaut non acceptable (raison persistante);
- 111: données de l'utilisateur non lisibles (raison persistante).

Remplacée par une version plus récente

et:

zz identifie le choix de codage de la façon suivante:

- 00: accord bilatéral;
- 01: règles de codage de base;
- 10: règles de codage compact non aligné;
- 11: règles de codage compact aligné.

Les données de l'utilisateur sont de type codage nul (voir 8.4.4).

8.1.5 PPDU SHORT-CPA (acceptation de connexion rapide de présentation)

L'information de contrôle du protocole de la PPDU SHORT-CPA est de 1 octet, les deux derniers bits formant le paramètre du choix de codage. Cette information est suivie du paramètre données de l'utilisateur (codé selon le paramètre du choix de codage).

Le codage de la PPDU SHORT-CPA est représenté par la séquence binaire suivante:

0000 00zz

où;

zz identifie le choix de codage de la façon suivante:

- 00: accord bilatéral;
- 01: règles de codage de base;
- 10: règles de codage compact non aligné;
- 11: règles de codage compact aligné.

Les données de l'utilisateur doivent avoir un codage de type nul (voir 8.4.4).

8.1.6 PPDU SHORT-CP (connexion rapide de présentation)

L'information de contrôle du protocole de la PPDU SHORT-CP est de 1 octet, les deux derniers bits formant le paramètre du choix de codage. Cette information est suivie du paramètre données de l'utilisateur (codé selon le paramètre du choix de codage).

Le codage de la PPDU SHORT-CP est représenté par la séquence binaire suivante:

0000 00zz

où:

zz identifie le choix de codage de la façon suivante:

- 00: accord bilatéral;
- 01: règles de codage de base;
- 10: règles de codage compact non aligné;
- 11: règles de codage compact aligné.

Les données de l'utilisateur doivent avoir un codage de type nul (voir 8.4.4).

8.2 Structure des valeurs du paramètre données de l'utilisateur du service de session

{Sans changement}

Remplacée par une version plus récente

8.3 Codage des valeurs données de l'utilisateur du service de session

8.3.1 à 8.3.2

{Sans changement}

8.3.3

{Au début du 8.3.3, ajouter le membre de texte souligné suivant}

8.3.3 A moins d'adopter l'option de protocole à codage nul, le codage du paramètre données de l'utilisateur du service de session des primitives de service de demande et d'indication S-CONNECT (connexion de session) doit être la concaténation des codages de la valeur du type CP et des valeurs du type CPC, si elles existent.

8.4 Codage des valeurs du type données de l'utilisateur

8.4.1 Codage simple

8.4.1.1

{Sans changement}

8.4.1.2

{Paragraphe 8.4.1.2, ajouter le membre de phrase souligné suivant}

La valeur données de l'utilisateur doit être du type données à codage simple quand le contexte par défaut est utilisé et que l'option de protocole à codage nul n'est pas adoptée.

8.4.1.3

{Paragraphe 8.4.1.3, ajouter le membre de phrase souligné suivant}

Elle doit être du type données à codage simple quand l'ensemble DCS contient un seul membre et que l'unité fonctionnelle de gestion des contextes ainsi que l'option de protocole à codage nul n'ont pas été adoptées.

8.4.1.4 à 8.4.3.2

{Sans changement}

{Après 8.4.3.2, ajouter le nouveau paragraphe 8.4.4 suivant}

8.4.4 Codage nul

8.4.4.1 On utilise ce codage lorsque l'option de protocole à codage nul est adoptée sur la connexion de présentation.

8.4.4.2 Le codage nul est la concaténation des chaînes binaires.

8.5 Règles d'extensibilité pour le mode normal

{Sans changement}

Remplacée par une version plus récente

9 à 10

{Sans changement}

Annexe A

{Sans changement}

A.1 à A.6

{Sans changement dans le texte}

{Tableau A.17, ajouter les rangées suivantes}

TABLEAU A.17/Add. 1 X.226

Abréviations	Nom et description
STAI3	En attente de la PPDU SCA
STAI4	En attente de la réponse à une demande P-CONNECT

{Tableau A.18, ajouter les rangées suivantes}

TABLEAU A.18/Add. 1 X.226

Abréviation	Catégorie	Nom et description
SCA	PPDU	SHORT CONNECT ACCEPT
SCR	PPDU	SHORT CONNECT REJECT
SCN	PPDU	SHORT CONNECT

{Tableau A.20, ajouter la rangée suivante}

TABLEAU A.20/Add. 1 X.226

Code	Signification
p31	Le choix au niveau local est arrêté et les conditions applicables à la sélection des options de protocole à codage nul et à connexion rapide définies au 5.4 <i>bis</i> sont satisfaites.

Remplacée par une version plus récente

{Tableau A.21: apporter les modifications suivantes; ajouter des colonnes pour STAI3 et STAI4. Ajouter des rangées pour SCN, SCA. La case qui figure à l'intersection entre [P-CONreq et STAI0] doit se lire}

p02 & p03 & ¬p31
 [04][05][02][20]
 CP
 STAI1

p31
[03]
SCN
STAI3

{A l'intersection entre [SCA et STAI3], insérer le contenu suivant}

[12]
 P-CONcnf+
 STAt0

{A l'intersection entre [SCN et STAI0], insérer le contenu suivant}

p01 & p22
 P-CONind
 STAI4
 ¬p01 OR ¬p22
 ARP
 STAI0

{A l'intersection entre [P-CONrsp + et STAI4], ajouter le contenu suivant}

p02 & p03
 SCA
 STAt0